Algérie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l’étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l’ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l’ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l’étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d’information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 14 juillet 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

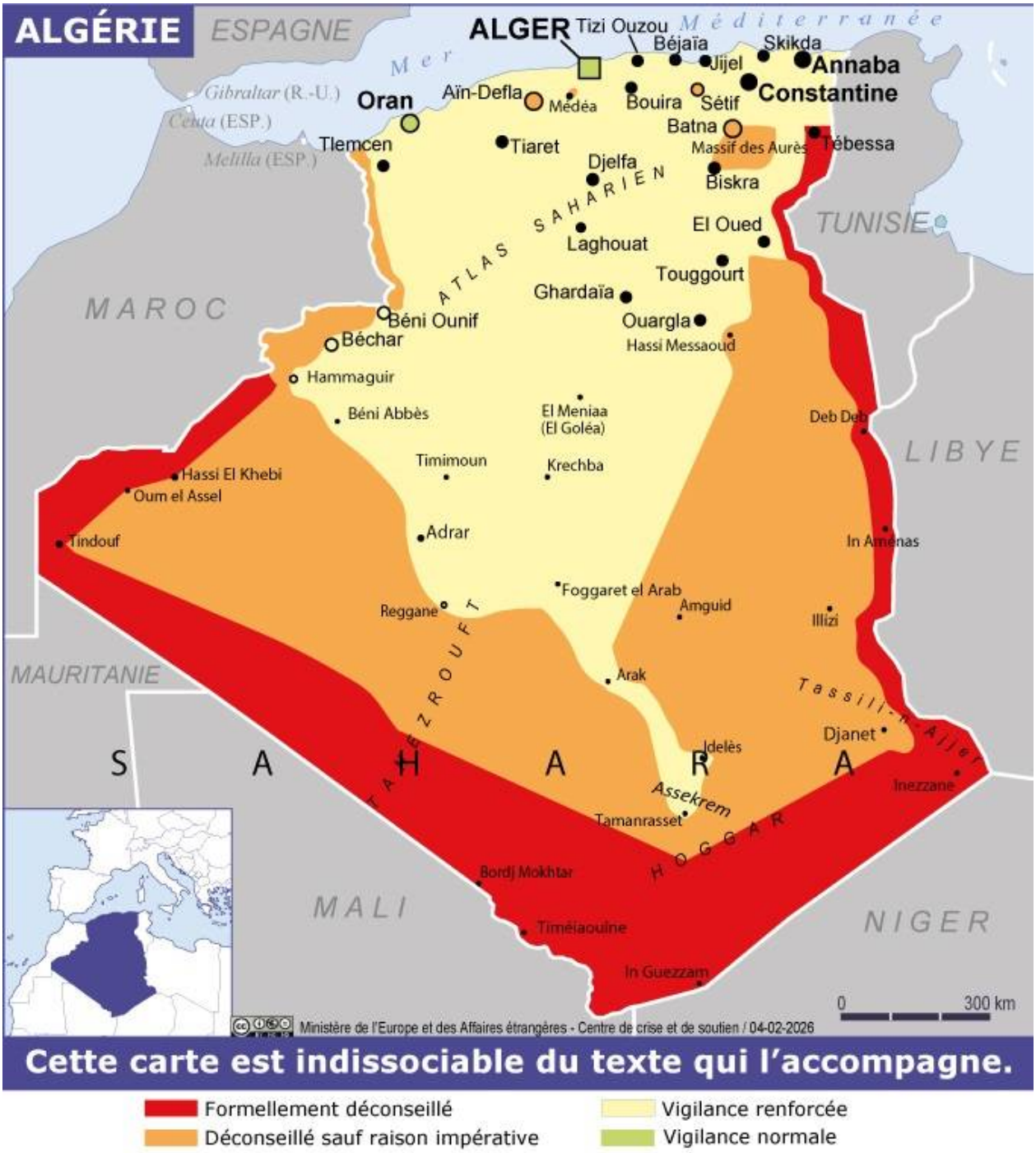

Dernière actualisation le 02/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées (rouge sur la carte)

- Zones frontalières : l'Algérie compte 6 400 kilomètres de frontières terrestres, notamment avec des pays en situation d'instabilité et connaissant un risque terroriste élevé (Libye, Mali, Niger). Malgré un dispositif sécuritaire important, les frontières ne sont pas étanches. De nombreux trafics et activités de contrebande menés par des réseaux transfrontaliers ont lieu dans certaines zones, notamment aux frontières du sud et de l'ouest du pays. De manière générale, les zones frontalières sont formellement déconseillées, sauf au nord de Tébessa, le risque

d’enlèvement est avéré, d’autant que des groupes terroristes sont actifs dans certains pays voisins.

- A l’est : il convient d’éviter la zone frontalière avec la Tunisie, à partir et au sud de Tébessa (présence de groupes terroristes) ainsi que la zone frontalière avec la Libye du fait de l’instabilité du pays. Le poste frontière avec la Libye est par ailleurs fermé.
- Au sud : des trafics en tous genres sont constatés. L’Armée Nationale Populaire (ANP) multiplie les arrestations entre les points de passage des frontières malienne et nigérienne. Le groupe AQMI reste actif dans le sud algérien à la frontière avec le Mali et sa présence reste signalée à la frontière libyenne.
- A l’ouest : la frontière algéro-marocaine, qui demeure fermée, est sous étroite surveillance avec une intensification significative des contrôles tout au long de celle-ci.

Zones déconseillées sauf raison impérative (orange sur la carte)

- Wilaya d’Aïn Defla : des groupes terroristes subsistent dans la région.
- Wilaya de Batna : des groupes terroristes résiduels subsistent dans les massifs montagneux.
- Wilaya de Sétif : des trafics subsistent autour de ce centre urbain.
- Au nord-est, le massif des Aurès : des groupes terroristes résiduels subsistent dans les zones montagneuses.
- Le massif de Chréa : des trafics subsistent dans les zones montagneuses.
- Frontière terrestre avec le Maroc : la frontière est fermée depuis août 1994 et reste une zone sous tension. Il est fortement déconseillé de s’en approcher.
- Région de Tindouf, à l’ouest : cette région accueille des camps de réfugiés sahraouis, en situation de grande vulnérabilité, dans une région politiquement sensible et sous fort contrôle militaire.
- Région de Hassi Messaoud : cette région accueille des champs pétroliers et gaziers sous fort contrôle militaire.

Zones de vigilance renforcée (jaune sur la carte)

Sahara et zones désertiques (autour de Tamanrasset)

- Il n’est pas possible de voyager sans guide dans le Sahara algérien. Des agences de voyage proposent des séjours organisés. Il convient de prendre leur attache avant de se déplacer dans la zone de Tamanrasset, en veillant à choisir des professionnels agréés.
- Les randonnées dans le désert saharien sont possibles après accord des autorités locales et en restant sur les parcours surveillés par l’armée avec l’accompagnement d’une escorte. L’emploi permanent d’un guide reconnu localement et disposant de moyens de communication dans les zones les plus isolées, ainsi qu’une bonne préparation physique sont fortement recommandés.
- Les conditions climatiques extrêmes du Sahara algérien demandent une préparation spécifique, ainsi qu’un équipement approprié (notamment eau en grande quantité, nourriture, vêtements couvrant contre le soleil…).
- L’axe transsaharien est sécurisé mais des actes de banditisme peuvent avoir lieu dans les pourtours isolés depuis le sud de Ghardaïa jusqu’à In Salah. L’état de la route entre ces deux localités n’est pas de nature à faciliter l’arrivée à temps de secours d’urgence et des forces de sécurité.

Zones de vigilance normale (vert sur la carte)

- Alger et Oran sont en zones de vigilance normale

Risques encourus et recommandations associées

Risque sécuritaire

Les forces de sécurité restent engagées dans la lutte contre les réseaux qui subsistent sur son territoire. La menace persiste, à un niveau réduit. Des groupes terroristes (AQMI et EI) sont toujours présents de manière résiduelle. Des opérations sont menées régulièrement pour démanteler les cellules terroristes et leurs réseaux logistiques et de soutien. Le dispositif sécuritaire est important dans les grands centres urbains, notamment Alger et Oran, y garantissant un niveau de sécurité satisfaisant, sous réserve d'y respecter les règles élémentaires de vigilance. La dégradation de la sécurité dans les pays du Sahel, et notamment au Niger et plus encore au Mali, accroit en revanche les risques dans les zones frontalières avec ces pays.

L'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme international fait des intérêts et des ressortissants français une cible déclarée des groupes terroristes.

Il convient donc d'être attentif à l'évolution de la situation sécuritaire, notamment pour tous les déplacements et de se conformer strictement aux instructions que les autorités algériennes peuvent donner localement.

Délinquance

Il convient de respecter les règles élémentaires de vigilance (mise en sureté de ses objets personnels de valeur, moyens de paiement, téléphones et ordinateurs portables, papiers d'identité, lieux désertés par le public la nuit tombée…).

Afin de respecter les us et coutumes locaux, il est conseillé d'adapter sa tenue et son comportement (cf. onglet Infos utiles).

Afin de limiter tout risque d'agression et de vol, il est vivement conseillé de limiter ses déplacements aux axes routiers principaux. Des risques de banditisme et de brigandage existent sur les routes de montagne et les axes routiers secondaires.

Risques liés aux transports et aux axes routiers

L'état des routes s'est considérablement amélioré ces dernières années. Circuler sur les routes algériennes nécessite néanmoins prudence et adaptation.

Les routes nationales sont généralement bien entretenues. Parfois étroites, elles génèrent un trafic intense. La circulation peut y être dangereuse en raison d'habitudes de conduite différentes, des infractions fréquentes au code de la route ou de comportements imprévisibles de la part des chauffeurs de transports collectifs (grands taxis, autocars, camions). Les accidents de la route font chaque année de nombreuses victimes.

Les 115 000 km du réseau routier et autoroutier sont de construction récente. Les infrastructures autoroutières (aires d'arrêt, postes de secours, etc.) et les équipements de sécurité de qualité sont toutefois peu nombreux. Pour de longues distances, le réseau routier doit être évité au profit des liaisons aériennes.

Risque naturel

L'Algérie, située à la convergence entre les plaques Eurasie et Afrique, est une zone à forte sismicité. Les principales failles actives sont localisées au niveau de l'Atlas. Au cours de son histoire, le pays a connu plusieurs séismes destructeurs (1715, 1954, 1980 et 2003) et enregistre chaque année plusieurs tremblements de terre d'ampleur modérée.

Pour plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, consulter la fiche "Séismes".

Recommandations générales

Il convient de faire preuve de grande prudence et de vigilance renforcée pour éviter tout désagrément pendant son séjour : ne pas photographier de bâtiments officiels algériens, d'ambassades ou consulats étrangers ; ne pas faire usage de drones, jumelles ou GPS, dont l'introduction sur le territoire algérien est soumise à des autorisations très restrictives ; être vigilant aux appréciations portées, sur les réseaux sociaux, ayant trait à la situation locale. La captation photographique ou vidéo de personnes dans l'espace public peut également être sensible et mal perçue, pouvant le cas échéant causer des difficultés avec la police voire avec la justice locale.

Toute activité de production de contenu ayant vocation à être publié en ligne (blogs, réseaux sociaux) peut être assimilée par les autorités locales à une pratique journalistique, laquelle est strictement encadrée en Algérie. Tout visiteur ayant l'intention de se prêter à ce type d'activité, y compris à titre non professionnel, est invité à le déclarer dès le dépôt de sa demande de visa auprès du consulat algérien. A défaut, le voyageur est susceptible d'être interpellé par les autorités locales durant son séjour (contrôles voire poursuites). Dans le cadre d'une activité professionnelle, une demande d'accréditation doit être déposée auprès du consulat algérien (cf. visas). Une fois le visa correspondant obtenu, l'utilisation de matériel professionnel, scientifique ou pédagogique (notamment caméras, appareils photos…) peut être facilitée par la présentation d'un carnet ATA (Admission Temporaire) à l'arrivée à l'aéroport.

Il convient d'éviter les rassemblements de population et les manifestations.

En cas de déplacements avec une escorte locale, il convient de circuler à un rythme raisonnable sans chercher à tout prix à suivre la vitesse de l'escorte, qui peut être excessive. Il convient d'être vigilant en cas de changement d'escorte (si le déplacement concerne plusieurs Wilayas), qui peut intervenir en bordure de grands axes.

Il est conseillé, avant de se rendre sur une plage, de se renseigner sur :

- les tenues de bain autorisées pour la baignade ;
- la qualité des eaux de baignade (pollution) ;
- la fréquentation.

Il est difficile de retirer de l'argent liquide en Algérie. Privilégier le change.

Activités sportives à risque

Comme sur les routes, des comportements inappropriés et dangereux sont observés en matière de conduite des véhicules nautiques à moteur. Une grande vigilance est nécessaire si un jet-ski navigue à proximité des lieux de baignade, d'autant que les zones de baignade ne sont pas séparées des zones de navigation des jet-skis.

Annuaire des représentations algériennes en France

Accéder à l'annuaire

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 14 juillet 2026 Information toujours valable à la date du jour

Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restriction sanitaire pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Formalités d'entrée

Visa

L'entrée sur le territoire algérien est soumise à une obligation de visa, qui peut être obtenu au consulat algérien de son lieu de résidence. L'Algérie dispose de 18 consulats en France : Paris, Marseille, Strasbourg, Lyon, Lille, Bobigny, Créteil, Nanterre, Pontoise, Saint-Étienne, Nice, Besançon, Grenoble, Metz, Bordeaux, Nantes, Toulouse et Montpellier. Il existe différents types de visas : familial, touristique, d'affaires, de travail, culturel, d'études et de transit.

Visa touristique pour le sud algérien

Des facilitations de délivrance de visas de régularisation sont par ailleurs accordées au profit de touristes souhaitant se rendre, dans le cadre de **voyages en groupe organisés par des agences de voyage agréées** vers les destinations du grand Sud algérien.

Le programme touristique proposé par les agences agréées doit comporter au minimum une des Wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Biskra, Bechar, Tamanrasset, Djelfa, Msila, Ouargla, El-Bayad, Illizi, Tindouf, El oued, Naâma, Ghardaia, Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djalel, Béni Abbès, Ain Salah Ain Guezzam, Touggourt, Djanet, El M'Ghair, El Menia.

Ces nouvelles mesures, adoptées dans le cadre de la promotion du tourisme saharien en Algérie, permettent de bénéficier d'une **délivrance de visas à l'arrivée** d'une durée de validité n'excédant pas trente jours.

Après traitement, les agences transmettent à leurs clients une autorisation d'embarquement comportant un QR code. **Le paiement des frais de visa s'effectue à l'arrivée.**

Visa pour les journalistes et assimilés (blogueurs et influenceurs)

Les journalistes qui souhaitent effectuer des reportages en Algérie doivent obtenir un visa spécifique d'accréditation afin de pouvoir exercer leur métier.

Il est vivement recommandé aux voyageurs de type blogueurs ou influenceurs de signaler aux autorités locales, dès le dépôt de leur demande de visa auprès d'un consulat algérien en France, leur éventuelle intention de produire du contenu issu de leur séjour en Algérie, ayant vocation à être diffusé en ligne (blogs, réseaux sociaux). Cette recommandation vaut y compris lorsqu'il s'agit d'une activité non professionnelle.

Visa d'affaires

Toute demande de visas d'affaires doit être appuyée d'une lettre de l'employeur (lettre de mission) ou d'une lettre d'invitation du partenaire en Algérie, ainsi que d'une réservation d'hôtel ou attestation de prise en charge par l'organisme invitant.

Contrôles

Ils sont effectués par la Police aux frontières, à l'arrivée sur le territoire algérien et à la sortie.

Les voyageurs sont soumis à l'obligation de déclarer auprès du bureau des douanes, à l'entrée et à la sortie du territoire national, les billets de banque et/ou tout instrument négociable libellés en monnaies étrangères librement convertibles, qu'ils importent ou exportent et dont le montant

est égal ou supérieur à l'équivalent de mille (1000) euros.

Les voyageurs non-résidents peuvent exporter les billets de banques et/ou les instruments négociables libellés en monnaies étrangères librement convertibles, importés et non utilisés en Algérie, sur présentation au bureau des douanes, du formulaire de déclaration d'importation visé par un guichet de la Banque d'Algérie, un guichet d'une banque, intermédiaire agréé et/ou un bureau de change constatant les opérations de change effectuées durant leur séjour en Algérie.

Dans tous les cas, les voyageurs résidents et non-résidents sortant d'Algérie sont autorisés à exporter, par voyage :

- un montant maximum équivalent à 7 500 (sept mille cinq cents) euros, prélevés d'un compte devises ouvert en Algérie ;
- tout montant couvert par une autorisation de change de la Banque d'Algérie.

Enfin, seuls les résidents sont autorisés à faire entrer ou sortir des dinars algériens, dans la limite de 10 000 dinars (dix mille DZD).

Les ressortissants étrangers ont en outre l'obligation de se signaler au bureau des étrangers de la wilaya de leur lieu de résidence.

Règlementation douanière

Franchises douanières

Le voyageur bénéficie, au moment de son entrée en Algérie, de la franchise des droits et taxes pour les effets et objets à usage personnel, à l'exclusion de toute marchandise importée à des fins commerciales.

Pour plus d'informations, se reporter au site des douanes algériennes.

Annuaire des représentations algériennes en France

Accéder à l'annuaire

Santé

Date de mise à jour le : 14 juillet 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par

l’ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n’emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d’origine avec les étiquettes originales, accompagnés d’une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d’informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d’un séjour à l’étranger : les maladies qu’ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu’en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d’abord s’assurer d’être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l’arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Mpox** : en cas d’exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d’aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d’eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Règles d'hygiène alimentaire

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Prévention des risques généraux

- **Déplacements et route** : privilégier les transports fiables, éviter la conduite de nuit, porter la ceinture/casque, se méfier des deux-roues et des conditions locales de circulation.
- **Baignade et milieu aquatique** : se baigner dans des zones surveillées, se renseigner sur les courants, éviter l'alcool avant baignade, sortir de l'eau en cas de fatigue ou de conditions locales défavorables.

- **Animaux** : se tenir à distance des cadavres d’animaux et de leurs déjections ; ne pas toucher ni nourrir les animaux, même familiers. En cas de morsure/griffure/léchage sur peau lésée, laver immédiatement à l’eau et au savon et consulter en urgence.
- **Climat et environnement** : se protéger de la chaleur (hydratation, éviter les heures chaudes), du soleil (vêtements, protection solaire), et du froid ou de l’altitude selon la destination.
- **Exposition à des substances toxiques ou environnementales** : se protéger de l’exposition à la pollution et aux produits chimiques environnementaux.

Annuaire des représentations algériennes en France

Accéder à l'annuaire

Informations utiles

Date de mise à jour le : 14 juillet 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Les touristes français ont le droit de conduire, y compris un véhicule de location, avec leur permis français, pour un séjour n’excédant pas 90 jours. En cas d’arrivée sur le territoire algérien par bateau, les touristes doivent souscrire aux douanes du port une assurance automobile et un certificat d’admission temporaire (« titre de passage en douane » / TPD) qui sera délivré pour une durée de 90 jours.

Législation locale

Drogues

La possession et la consommation de drogues, quelles qu’elles soient, sont criminalisées. Les trafiquants de drogue s’exposent à des peines sévères.

Antiquités

Les antiquités faisant partie du patrimoine national algérien sont interdites d’exportation.

Us et coutumes

La constitution dispose que l’islam est la religion officielle, tout en garantissant la liberté de culte. L’Algérie présente un paysage religieux très composite dans lequel la tolérance est réelle. Il est recommandé d’adopter une attitude respectueuse des usages locaux.

Il est recommandé d’adopter une tenue vestimentaire et un comportement discret, correspondant à la culture locale. Les femmes étrangères ne sont pas astreintes au port du voile, ni à aucune contrainte vestimentaire particulière, en dehors des visites de mosquées.

Dans les lieux de culte, les épaules et les jambes doivent être couvertes. Les femmes doivent également se couvrir la tête.

Sur les plages, le nudisme et le monokini sont strictement prohibés.

Durant le ramadan, il est interdit de manger, boire et fumer en public, du lever du jour au coucher du soleil. Il n’existe pas, à proprement parler, de police des mœurs, mais un non-respect des us locaux peut faire l’objet d’une poursuite pénale pour atteinte aux bonnes mœurs ou trouble à

l’ordre public.

Divers

Le repos hebdomadaire est fixé du vendredi au samedi. Toutefois, les supermarchés, les boutiques, certaines compagnies d’assurance, les postes et télécommunications sont ouverts le samedi.

Les appareils électriques utilisés en Algérie fonctionnent sur 220/230 volts, avec des fiches de type européen.

> ### Informations pratiques
>
> Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Annuaire des représentations algériennes en France

Accéder à l'annuaire

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 14 juillet 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d’affaires

Toute demande de visas d’affaires doit être appuyée d’une lettre de l’employeur (lettre de mission) ou d’une lettre d’invitation du partenaire en Algérie, ainsi que d’une réservation d’hôtel ou attestation de prise en charge par l’organisme invitant.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Algérie.

Contacts utiles

Consulter la liste des acteurs de la coopération économique.

Service économique

Les Services économiques régionaux (SER) constituent le réseau d’expertise économique et financière de la France à l’étranger. Placés au sein des ambassades, ils couvrent une région géographique et appartiennent à la Direction Générale du Trésor du Ministère chargé de l’Economie (Bercy). Ils ont pour missions l’analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l’animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays relevant de leur périmètre, et le soutien public au développement international des entreprises et de l’économie française.

Service économique régional d’Alger – ALGERIE

Adresse : 25, chemin Abdelkader Gadouche - 16035 Hydra - Alger

Algérie

Tél. : +213 21 98 15 65

Télécopie : +213 21 98 17 49

Courriel : alger@dgtresor.gouv.fr

Site Internet de la Direction générale du Trésor - Algérie.

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Business France - Alger

Ambassade de France

25, chemin Abdelkader Gadouche - 16035 Hydra - Alger

Algérie

Tél. : +213 21 98 15 76

Télécopie : +213 21 98 17 48

Courriel : alger@businessfrance.fr

Fiche pays sur le site de Business France.

Site Internet : https://www.businessfrance.fr/

LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/business-france-algerie/posts/?feedView=all

AFD

L'Agence française de développement (AFD) **met en œuvre la politique de développement définie par le gouvernement français.**

Agence d'Alger

Ambassade de France en Algérie, 25 Chemin Gadouche – Hydra

16000 Alger

Algérie

Tél. : +213 21 98 17 79

Télécopie : +213 21 98 18 22

Courriel : afdalger@afd.fr

Site Internet.

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président du Comité : Patrick COUTELLIER - +213 23 14 13 89 (société GBH)

Site internet.

CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCIAF)

1, ex rue Professeur Vincent - Telemly - Alger

Algérie

Tél. : +213 21 74 72 77 | Télécopie : +213 21 74 72 67

Courriels : cciaf@cciaf.org, f.aissaoui@cciaf.org

Site Internet

Annuaire des représentations algériennes en France

Accéder à l'annuaire

Ambassade de France en Algérie

Publié le : 12 juin 2025 Mis à jour le : 24 mars 2026

Coordonnées

25, chemin Abdelkader Gadouche
16035 Hydra Alger
Algérie

36.750481594766, 3.034758596874

+213 21 98 17 17

Liens utiles

Ambassade de France en Algérie

Facebook
X
Youtube
Instagram
Dailymotion

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Consulat général de France à Alger
Publié le : 06 juin 2025 Mis à jour le : 12 juin 2026

Coordonnées

25, chemin Abdelkader Gadouche
16035 Hydra Alger
Algérie

36.751956069085, 3.0352661698882

Liens utiles

La France en Algérie

Facebook

Contactez le Consulat général de France à Alger

Consulat général de France à Annaba et Constantine
Publié le : 06 juin 2025 Mis à jour le : 12 juin 2026

Coordonnées

1, rue Gouta Sebti
23000 Annaba
Algérie

36.909661287161, 7.758539241058

Liens utiles

La France en Algérie

Facebook

Contactez le Consulat général de France à Annaba et Constantine

Consulat général de France à Oran

Publié le : 06 juin 2025 Mis à jour le : 11 juin 2026

Coordonnées

1, rue Aïmeur Brahim
31000 Oran
Algérie

35.704565289341, -0.64463138580322

Liens utiles

La France en Algérie

Contactez le Consulat général de France à Oran